

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 43/2023

DECISION DU PRESIDENT

Signature de la proposition financière de KREA3 pour la maintenance du site de l'office de tourisme allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2194-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2194-3 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil communautaire 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant la maintenance du site internet de l'office de tourisme est nécessaire pour l'application des mises à jour de sécurité et la gestion des problèmes techniques.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société KREA3 SARL, Pépinière d'entreprises « La Cartonnerie », 163 rue du Canal, 27500 PONT-AUDEMER, d'un montant de 220 € HT, soit 264 € TTC. Le contrat de maintenance est facturé annuellement. Le contrat pourra être renouvelé tacitement 2 fois. La durée totale potentielle du marché étant alors de 3 ans et le montant total potentiel étant alors de 660 € HT, soit 792 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juin 2023

Le Président,

